HAL open science

“ Les regroupements de paroisses ”

Anne Bamberg

To cite this version:

Anne Bamberg. “ Les regroupements de paroisses ”. 2019. hal-02232232

HAL Id: hal-02232232

https://hal.science/hal-02232232v1

Submitted on 1 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Les regroupements de paroisses »

Institut de droit canonique, Table ronde du 3 septembre 2012

Le thème choisi n'entre pas vraiment dans mes champs de compétence ou de prédilection. Mais cela ne m'empêche quand-même pas de vous proposer quelques éléments de réflexion autour de deux points. D'abord je voudrais vous inviter à lire un article et à le prolonger quelque peu. Je vous en indiquerai la structure. Puis je vous livrerai les résultats d'une micro-enquête que j'ai entreprise sur deux structures de communautés rurales regroupées.

I. Autour d'un article

Bien que toujours difficile, la problématique du regroupement de paroisses ne constitue pas une thématique nouvelle. La littérature est abondante, même la littérature canonique. Par ailleurs, comme on trouve un peu de tout sur Internet[1], il me semble utile de vous inviter à lire un article sérieux, en l'occurrence celui d'un canoniste allemand, Stephan Haering, « Die Ausübung pfarrlicher Hirtensorge durch Diakone und Laien. Gesamtkirchliches Recht und partikularrechtliche Ausgestaltung », *Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 165, 1996, p. 353-372. L'article traite tant du point de vue du droit universel que particulier de la charge pastorale exercée par des diacres ou des laïcs, « là où les circonstances l'exigent » (c. 517 § 1), spécialement là où il y a « pénurie de prêtres » (c. 517 § 2). Pour celles et ceux qui ne pratiquent pas cette langue, voici le plan que suit ce canoniste, un plan en trois étapes, qui se tient parfaitement et qui peut aisément être repris pour d'autres contextes ; je vous ferai donc aussi quelques propositions de travail.

1° Statistiques et état de la question

L'A. examine les statistiques : paroisses avec curé propre, paroisses administrées par un prêtre qui n'est pas curé, par un diacre, par un non-ordonné… Il part de l'*Annuarium statisticum Ecclesiae* et relève les chiffres au 31 décembre 1995.

Suggestion : Il serait intéressant de comparer ces chiffres à ceux quinze ans plus tard.

Puis l'A. fait l'état de la question, passe en revue les études existant une douzaine d'années après la promulgation du code de droit canonique. Elles sont alors déjà nombreuses et deviennent une thématique à la mode, surtout en ce qui concerne le c. 517 § 2.

Suggestion : Les étudiants déjà avancés dans les études pourraient se poser la question si l'on dit encore quelques chose de nouveau dans les publications récentes.

---

[1] Parmi les études intéressantes on peut retenir celle de Marc Bonneville, professeur de géographie : « Les paroisses entre ancienne et nouvelle figures de la proximité. L'adaptation des services locaux à la recomposition des territoires urbains », *Les annales de la recherche urbaine*, 90, 2001, p. 190-198, PDF, n° intitulé *Les seuils du proche* ; lien sur la plateforme *Moodle*.

2° Le c. 517, une norme-clé, « Schlüsselnorm »

Le P. Haering examine les sources et la genèse du canon, ainsi que son contexte. Puis il réfléchit à son contenu.

Suggestion : Après relecture de ce canon en lien avec les c. 129, 1008 et 1009 § 3, porter son attention sur diverses études et voir si et comment elles intègrent l'expression *participation* du § 2 : « participatio in exercitio curae pastoralis ». Y fait-on vraiment attention et, si non, dans quel but ?

3° La mise en œuvre dans les pays germanophones

L'étude de S. Haering concerne l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. L'A. examine de manière plus approfondie quelques configurations de droit particulier. Il traite des diocèses de Limburg, Linz et Salzburg.

Suggestion : Voir le droit particulier d'un ou de plusieurs diocèses et examiner comment est prise en compte l'instruction interdicastérielle *Ecclesiae de mysterio* portant « sur quelques questions concernant la collaboration des fidèles laïcs au ministère des prêtres », en date du 15 août 1997, publiée le 13 novembre 1997, donc après l'étude ici mentionnée.

II. À propos de deux structures regroupées

Amorcée suite à la diffusion du programme de la session ma micro-enquête est nécessairement très limitée, liée à deux lieux de contact privilégiés, au Luxembourg et au diocèse de Metz. J'ai interrogé des laïcs régulièrement pratiquants et qui essayent de maintenir vivantes leur communauté et leur lieu de culte. Il s'agit en particulier de trois couples très pratiquants, l'un d'entre eux ayant des enfants également pratiquants plutôt réguliers (26-31 ans).

1° Questions

- « Depuis le regroupement des paroisses votre pratique dominicale a-t-elle changé ? »
- « Lorsqu'il n'y a pas de célébration eucharistique dans l'église paroissiale, allez-vous à la messe dans d'autres villages ? »
- « Est-ce que beaucoup de personnes se déplacent de ou vers les autres villages ? »
- « S'il y avait une ADAP au village, y participeriez-vous ou iriez-vous à la messe dans un village voisin ? »
- « Seriez-vous prêt(e) à animer une ADAP ? »

2° Résultats

- La pratique dominicale a baissé chez deux des trois couples, et particulièrement chez leurs jeunes.
- Ces personnes ne vont pas habituellement dans les autres villages. Ils constatent que si, sur un dimanche, une église est davantage remplie, d'autres restent vides et parfois ne sont même pas ouvertes.
- Ils notent un faible taux de déplacement de ou vers d'autres villages, même le plus proche, et signalent le problème de la mobilité et des horaires trop variables.

- Dans la communauté française où se pratiquent des ADAP, celle-ci est préférée à la messe au village voisin.
- Dans la communauté luxembourgeoise, il n'y a pas d'ADAP et on n'est visiblement pas candidat à une formation en vue de l'organisation/animation d'ADAP.

J'observe :
- que seul un petit noyau de fidèles encore pratiquants est prêt à réfléchir à ces questions et à se déplacer vers d'autres églises,
- une vision à la fois très territoriale (attachée à l'église paroissiale et prenant soin du bâtiment) et communautaire/identitaire (on reste entre nous),
- des deux côtés, peu d'encouragements de la part de la hiérarchie à faire vivre les lieux de culte autrement que par un prêtre « tournant ».

Voilà ce que je peux livrer à votre réflexion. Et je terminerai en citant une remarque, concernant les personnes âgées à mobilité réduite, qui m'a vraiment touchée : « il y a des jeunes qui ne viennent plus dans leur famille [littéralement « voir les vieux »] en fin de semaine parce qu'ils veulent échapper à la corvée de conduire un parent à la messe dans un village voisin ! »

Exercices proposés :

- Lire le texte très pédagogique de la conférence du cardinal Francesco Coccopalmerio, « Las así llamadas "unidades pastorales": motivos, valores y límites », in *Revista española de derecho canónico*, 66, 2009, p. 487-498. Si vous disposez de plus de temps, sachez que ce numéro de la *Revista española de derecho canónico* comporte encore sept autres articles sous le titre *Estudios sobre parroquia y unidades pastorales*. Je recommande en particulier aux étudiant(e)s de master l'article de Federico R. Aznar Gil, « El cuidado y la administración de los bienes temporales de la parroquia », p. 615-643.
- Lire l'article d'Arturo Cattaneo, « I ministri non ordinati nel rinnovamento della parochia », in *Ius Ecclesiae*, 18, 2006, p. 741-754 et rédiger une note de réflexion et synthèse.
- Lire l'article de John M. Huels, « Interpreting an Instruction *Approved in forma specifica* », in *Studia canonica*, 32, 1998, p. 5-46 et réfléchir à l'instruction *Ecclesiae de mysterio*. Rédiger quelques notes.
- Pour ce qui regarde la France, lire l'article de Jean-Pierre Vuillemin, « L'office curial dans un contexte de pénurie de prêtres », in *L'Année canonique*, 49, 2007, p. 83-95, et réfléchir en particulier à partir de p. 90-93 au titre « L'encadrement juridique d'une participation à l'exercice de la charge pastorale ». Pour l'histoire il demeure intéressant de se reporter à l'ouvrage de Michel Aubrun, *La paroisse en France des origines au XVe siècle*, Paris, Picard, 1986, 271 p.
- Voir l'ouvrage de François Moog, *La participation des laïcs à la charge pastorale. Une évaluation théologique du canon 517 § 2*, Paris, Desclée de Brouwer, 2010, 489 p. (collection « Théologie à l'Université ») et réfléchir en particulier à la question de la « Participation et modération dans le canon 517 § 2, p. 440-445, et à la question de la « "coopération plus immédiate" de *LG* 33 » sur laquelle l'auteur revient dans la conclusion générale de l'ouvrage.
- Pour les questions de conflits et recours voir les propositions de travail indiquées sur la plateforme *Moodle*.

Anne Bamberg